



**Développement de la performance
environnementale, sanitaire et sécuritaire**

**Aide à la certification en
Agriculture Biologique**

DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION

Année de certification : 200...

Demandeur :

Nom / Dénomination sociale :

Ce dossier est à retourner complet à :

**C.G.A. de Lorraine
Bâtiment F
9, rue de la Vologne
54 520 LAXOU**

ou

**Conseil Régional de Lorraine
Direction Agriculture
Place Gabriel Hocquard
BP 81004
57036 Metz cedex 1**

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter le :

Conseil Régional de Lorraine

Direction Agriculture, Forêt et Industries Agro-Alimentaires
Place Gabriel Hocquard
BP 81004
57036 Metz cedex 1
Tél.: 03 87 33 63 68
Fax: 03 87 33 64 79

Cadre réservé aux services instructeurs

Date d'arrivée au CGA :

Date d'envoi à la Région Lorraine :

N° de dossier CGA :

N° de dossier CRL :

RAPPELS DES CONDITIONS D'ELIGIBILITE

Bénéficiaires de l'aide à la certification Agriculture Biologique :

Tout agriculteur, individuel ou en structure sociétaire, installé à titre principal ou secondaire, dont le siège d'exploitation se situe en Lorraine, ayant notifié son activité « Agriculteur Biologique » ou « conversion » auprès de l'Agence Bio.

Modalités de l'aide à la certification Agriculture Biologique :

Subvention annuelle égale à 80 % du coût annuel de la certification, plafonnée à 500 € HT.

Cette aide est attribuée, annuellement, pendant 5 années maximum consécutives suivant l'installation ou la conversion en agriculture biologique. La subvention doit être sollicitée tous les ans.

Pour bénéficier de l'aide régionale, un dossier complet devra être déposé au CGA avant le 1 juin.

PIECES A FOURNIR POUR LA CONSTITUTION DU DOSSIER

Le dossier sera déclaré complet s'il comporte les pièces justificatives suivantes :

- Le formulaire de demande de subvention complété et signé
(des photocopies du dossier seront acceptées à partir de la 2^{ème} année de demande de subvention sauf si changement d'adresse, etc..)

- La copie de la facture du coût de contrôle acquittée par l'organisme certificateur (tampon et signature) ou bien accompagnée du relevé bancaire attestant le paiement

- La copie de la licence d'engagement au mode de production biologique

- Une copie de la notification bio réalisée auprès de l'Agence Bio

- L'original du relevé d'identité bancaire (RIB)
(à envoyer la 1^{ère} année avec le dossier puis uniquement si changement)

- Un extrait K-BIS pour les sociétés
(à envoyer la 1^{ère} année avec le dossier puis uniquement si changement)

Remarques :

.....
.....
.....
.....